

Dans l'ensemble, nous approuvons cette modification et sommes disposés à l'adopter rapidement. J'ai deux choses à dire. Le ministère des Pêches a constaté lui-même la nécessité de faire appel à Peat Marwick pour procéder à une enquête pour savoir qui, dans le secteur de la pêche, connaissait les détails de ce programme. Le rapport de Peat Marwick, qui n'est pas un rapport officiel, a été relégué aux oubliettes. Ce rapport reproche au gouvernement de ne pas avoir fait connaître l'un de ses programmes. D'habitude, c'est le contraire.

Je devrais peut-être féliciter le gouvernement de ne pas avoir gaspillé de l'argent pour un programme de publicité, mais il a néanmoins la responsabilité de dire aux gens à qui ce programme est destiné et qui pourrait en bénéficier, de faire savoir qu'il existe et peut être utilisé. Il devrait les informer des paramètres du programme. Le gouvernement ne l'a pas fait et Peat Marwick, son propre expert-conseil, le lui a reproché. De ce côté de la Chambre, nous recherchons quelque indice montrant que ce type de protection est disponible pour les pêcheurs de l'Atlantique, du Pacifique et des lacs.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire un mot aujourd'hui du projet de loi dont nous sommes saisis. Si la présidence me le permet et que les autres députés veuillent bien être indulgents envers moi j'aimerais aborder certains autres aspects qui influent sur l'application de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Nous convenons tous sans doute que le projet de loi est nécessaire et qu'il faudrait l'adopter le plus tôt possible, mais l'expansion de la flottille de pêche aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, avec l'encouragement du gouvernement du Canada, n'a pas manqué de susciter des dilemmes. Je veux parler du problème de la surcapitalisation de la flottille de pêche sur la côte du Pacifique. La flottille en est arrivée à ce point parce que le gouvernement du Canada a encouragé les pêcheurs qui veulent accroître le volume de leurs prises à acquérir des navires toujours plus gros et toujours plus rapides. Il convient de noter que ce sont les programmes du gouvernement qui ont forcé les pêcheurs à se procurer ces navires, mais le volume de leurs prises continue de baisser, ce qui cause aux pêcheurs eux-mêmes de graves difficultés et perturbe énormément les collectivités qui dépendent d'eux.

Au départ, c'est le plan Davis, sauf erreur, qui est à l'origine des problèmes énormes qu'a connus le secteur de la pêche en la Colombie-Britannique où l'on n'exerçait aucun contrôle sur les restrictions dont était assorti l'octroi des permis. Un autre facteur c'est que le gouvernement a été absolument incapable de suivre les recommandations de ses propres collaborateurs. Le plan David a fini par inciter les pêcheurs à vouloir moderniser leurs bateaux grâce à des emprunts. La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche était certainement du nombre des mécanismes à la disposition des agriculteurs. L'empressement des banques à prêter de l'argent au cours de la haute saison de la pêche au hareng et au moment où le saumon se vendait au prix fort, alors que les Japonais s'étaient mis à prendre eux aussi ce poisson, a incité les agriculteurs à emprunter des sommes énormes pour construire des navires toujours plus grands. Quand la situation économique a commencé à aller de mal en pis, les pêcheurs se sont retrouvés dans une situation très précaire. Comme pour bien d'autres secteurs de l'activité économique, qu'il s'agisse de petites entreprises ou d'exploitations agricoles, le gouvernement a implicitement encouragé les

Prêts aidant aux opérations de pêche—Loi

pêcheurs à s'endetter pour se procurer des bâtiments plus grands et plus rapides. La direction les encourageait à le faire. Lorsque la situation a changé, les pêcheurs s'étaient lourdement endettés pour acheter des bateaux, mais on ne leur permettait pas de prendre assez de poisson pour rembourser leurs dettes. C'est alors que les taux d'intérêt ont grimpé en flèche et les pêcheurs n'ont pas pu tenir le coup.

• (1540)

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a imposé des coûts additionnels aux pêcheurs quand le prix des carburants a augmenté sensiblement. Actuellement, le pêcheur moyen sur la côte ouest prétend qu'il doit gagner au moins \$500 par jour pour payer ses dépenses de base. Quand la situation économique a changé, le coût de la pêche a fait un bond énorme, mais les prises et les prix ont chuté.

Des députés des deux côtés de la Chambre ont fait allusion au rôle des banques. J'aimerais dire ce qui s'est passé dans ma région, et je suis certain que les deux députés qui ont pris la parole plus tôt pourraient dire la même chose. Les banques ont joué un rôle très intéressant. Compte tenu des taux d'intérêt et des coûts énergétiques élevés préconisés par le gouvernement, et du fait que la direction voulait qu'on utilise des bateaux surcapitalisés, les banques se sont empressées de prêter aux pêcheurs tout l'argent dont ils avaient besoin. Ensuite, on a augmenté les taux d'intérêt. Et quand un pêcheur ne pouvait plus payer ses traites, si j'en juge par les nombreux dossiers que je possède, la banque menaçait de saisir son bateau. Le pêcheur répliquait que n'ayant pas gagné d'argent l'année précédente, il ne pouvait même pas payer l'intérêt sur le bateau. La banque répliquait à son tour qu'elle saisirait le bateau interdisant ainsi toute activité au pêcheur. La banque se rendait compte ensuite qu'elle ne pourrait se défaire du bateau parce qu'aucun autre pêcheur n'avait les moyens de l'acheter. Elle proposait donc au pêcheur de lui laisser son bateau à condition de trouver un garant, un parent, un ami ou un membre de la famille. Quelques pêcheurs ont pu en trouver un mais d'autres pas. Et aussitôt qu'un emprunteur avait trouvé un garant, la banque s'emparait du bateau. La banque ne se fichait pas mal du prix qu'elle tirerait du bateau du moment qu'elle pouvait rentrer dans ses fonds. Si le pêcheur avait déjà obtenu un prêt d'amélioration, la saisie servait aussi à le rembourser. Le pêcheur et le garant ainsi que le contribuable sortaient perdants pendant que la banque se tirait d'affaire. Si le pêcheur ne trouvait personne pour se porter garant, la banque le menaçait de lui enlever le bateau et donc son moyen de subsistance à moins qu'il ne soit disposé à hypothéquer sa maison. A ce moment-là, le prix des bateaux de pêche et celui des maisons étaient à la baisse. Comme la banque qui saisissait l'un ou l'autre n'avait guère de chances de recouvrer son argent, dans certains cas, elle s'emparait des deux. Quand le pêcheur ne pouvait plus s'en sortir, la banque fonçait sur lui et non contents de saisir les maisons et les bateaux, certaines banques ont trouvé le moyen de faire payer les cosignataires. Je n'ai jamais rien vu d'aussi ignoble de ma vie, monsieur le Président.

Je voudrais citer un autre cas qui s'est produit dans Sointula et qui met en cause cette honorable institution qu'est la Banque Royale. Un pêcheur qui devait énormément d'argent sur